



Rapport sur la due diligence

Ce rapport a pour but de présenter les résultats tirés des démarches réalisées par Olivier Vaucher SA en matière de respect des droits de l'homme sur l'ensemble des activités menées par et au sein de l'entreprise, ainsi que tout le long de la chaîne d'approvisionnement.

Voici ci-dessous un résumé des étapes suivies afin d'arriver à nos conclusions :

1. Intégration de systèmes de gestion

Olivier Vaucher SA a mis en place les démarches et politiques suivantes :

- Certification RJC (Responsible Jewellery Council)
- Codes de conduite envoyés à l'ensemble de nos partenaires et fournisseurs
- Politique pour une chaîne d'approvisionnement responsable
- Politique d'engagement sur le respect des droits de l'homme
- Politique de gestion des griefs

Ces démarches ont pour objectif de s'assurer que les droits de l'homme sont respectés sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.

2. Analyse des risques

Une analyse des risques liés à l'ensemble des activités de l'entreprise a été faite. En cas de doutes sur le respect des droits de l'homme, des mesures ont été prises afin de stopper toute activité commerciale avec ces entreprises.

3. Signalement

Si un doute est émis quant à une activité, une provenance de matière ou d'autres actes non conformes à notre politique d'approvisionnement responsable, une demande de preuve de conformité est demandée. Si cette dernière ne peut être délivrée, Olivier Vaucher SA fait appel à un autre fournisseur répondant aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

4. Conclusion

En 2025, aucun incident ou activité portant atteinte aux droits de l'homme n'a été recensé ou détecté avec les moyens mis en place.

Pour tout grief ou suspicion, merci de nous contacter au +41.22.736.91.13 ou par email à contact@oliviervaucher.ch